

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 26 mai 2010, à 11 h 35, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent
également: M. Alain Marcoux, directeur général
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance jusqu'à la résolution CE-2010-1075.

CE-2010-1036 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux - Période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2011, lot 7.5 (VQ-37966) - AP2010-326 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la résiliation, sous réserve des autres recours de la Ville, du contrat de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux adjudgé à *Entretien Costa enr.*, en vertu de la résolution CA-2007-0140 adoptée le 17 avril 2007, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2011, lot 7.5, (VQ-37966);
- 2° la confiscation du dépôt de garantie d'exécution d'*Entretien Costa enr.*;
- 3° le mandat, au Service des affaires juridiques, pour prendre toutes autres procédures jugées appropriées.

À son arrivée à la séance à 15 h 10, soit au moment de l'adoption de la résolution CE-2010-1075, monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel relativement à la résolution CE-2010-1036.

CE-2010-1037 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au ministère des Transports du Québec, d'homologuer à titre de *Route verte* la partie est du *Corridor du Littoral*, comprise entre le *Corridor des Cheminots* et la chute Montmorency - AT2010-079 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au ministère des Transports du Québec, d'homologuer à titre de *Route verte* la partie est du *Corridor du Littoral*, comprise entre le *Corridor des Cheminots* et la chute Montmorency, afin de rendre ce tronçon éligible au programme de subvention de ce ministère pour l'entretien de la *Route verte* et d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales en vue d'obtenir cette homologation.

CE-2010-1038 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à *ExpoCité*, d'adjuger un contrat pour les services de gestion de location des heures de glace au *Pavillon de la Jeunesse* et au *Colisée Pepsi* pour les saisons 2010-2011 et 2011-2012, avec une option de renouvellement pour la saison 2012-2013 - EX2010-019 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif autorise et recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à *ExpoCité* d'adjuger, à *Sports d'équipe de la capitale Inc.*, un contrat pour les services de gestion de location des heures de glace au *Pavillon de la Jeunesse* et au *Colisée Pepsi*, au cours des saisons 2010-2011 et 2011-2012, avec une option de renouvellement pour la saison 2012-2013, d'un montant estimé à environ 200 000 \$ excluant les taxes pour les deux premières saisons, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation, au directeur général d'*ExpoCité*, à signer ledit contrat.

CE-2010-1039 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à *ExpoCité*, de procéder au règlement de la réclamation des honoraires supplémentaires de *CIMA* pour les travaux de rénovation du *Pavillon de la Jeunesse* - EX2010-020 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement de la réclamation des honoraires supplémentaires de *CIMA* au montant de 172 000 \$, pour la somme de 100 000 \$ incluant les taxes;

- 2° l'autorisation pour le paiement de 100 000 \$ à CIMA, au poste 1795 et financé à même le règlement d'emprunt de 6 660 000 \$ du programme d'immobilisations 2010, selon la convention de prêt à intervenir à cet effet;
- 3° l'autorisation, aux représentants d'*ExpoCité*, à signer les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.
-

CE-2010-1040 **Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, effectué le 18 mai 2010 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ces conclusions - FN2010-029 (Ra-1535)**

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, en date du 28 mai 2010, avec une échéance moyenne de 5 ans et 8 mois, pour un coût réel de 4,33807 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte des conclusions de l'emprunt, par obligations, et de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ces conclusions.

CE-2010-1041 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue*, R.A.V.Q. 561 - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-022 (Ra-1535)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue*, R.A.V.Q. 561.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue*, R.A.V.Q. 561.

CE-2010-1042 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2010-352 (CT-RH2010-352) — (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et à la nomenclature des emplois modifiées, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

CE-2010-1043 Autorisation aux Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de sciage de bordures et de trottoirs - Saisons 2010, 2011 et 2012 - Lot 1 (VQ-42405) - AP2010-254 (CT-2191951, CT-2192140, CT-2192154) — (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser les Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sciage et Forage Québec (1984) inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de sciage de bordures et de trottoirs pour les saisons 2010, 2011 et 2012, lot 1, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42405 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 1^{er} avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2010-1044 Autorisation à l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-276 (CT-2192398) — (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sani-Orléans inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2010-1045 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-278 (CT-2192504) — (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Chalifoux Sani-Laurentides inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2010-1046 Autorisation à l'Arrondissement des Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-286 (CT-2192329) — (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Veolia ES Services d'assainissement inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 13 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2010-1047 Autorisation à l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-287 (C.T. 2192205) — (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sani-Orléans inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2010-1048 Adjudication d'un contrat pour le service de gardiennage et de sécurité à taux horaire pour différents endroits sur le territoire de la ville de Québec - Durée de 36 mois (VQ-42302) - AP2010-320 (CT-EN2010-320) — (Ra-1535)

À son arrivée à la séance à 15 h 10, soit au moment de l'adoption de la résolution CE-2010-1075, monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel relativement à la résolution CE-2010-1048.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Les Services McKinnon inc.*, le contrat pour le service de gardiennage et de sécurité à taux horaire pour différents endroits sur le territoire de la ville de Québec, d'une durée de 36 mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42302 et selon les taux horaires de sa soumission, en date du 2 mai 2010.

CE-2010-1049 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1685 - AT2010-061 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1685*;
- 2° d'approuver les règles suivantes relatives au stationnement, qui remplacent l'annexe 1 du Règlement R.V.Q. 1563, comme suit :

Boulevard Neilson, côté nord :

à partir du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 70 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 70 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 88 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 158 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 48 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 206 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 61 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 70 mètres à l'ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 6 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 59 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 65 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 48 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 » et « Arrêt interdit, arrêt d'autobus de 16 heures à 18 heures, du lundi au vendredi »;

à partir d'une distance de 113 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 80 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 193 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 8 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'extrémité ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 45 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 45 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 19 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 64 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 9,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 109,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 109,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 112 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 221,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 38 mètres, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 21 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 21 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 297 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, de

8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi »;

à partir d'une distance de 318 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 10,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

Boulevard Neilson, côté sud :

à partir du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 35 mètres, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir d'une distance de 35 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 337 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 372 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 9,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest jusqu'à l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir de l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest sur une distance de 46 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 55 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest sur une distance de 8 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 8 mètres à l'ouest de la rue René-Mézeré, en direction ouest sur une distance de 46,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 54,5 mètres à l'ouest de la rue René-Mézeré, en direction ouest sur une distance de 10 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 10 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 10 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 57,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 67,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 13 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 80,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 156 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 236,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 24,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 42 mètres, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir d'une distance de 42 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 26 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 68 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'extrémité ouest de la rue Labonté, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Labonté, en direction ouest sur une distance de 23 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 32 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Labonté, en direction ouest sur une distance de 31 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 52 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 61 mètres à l'ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 11 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 7,5 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 35 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 42,5 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 23 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Jolicoeur, en direction ouest sur une distance de 6,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 6,5 mètres à l'ouest de la rue Jolicoeur, en direction ouest sur une distance de 18 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 24,5 mètres à l'ouest de la rue Jolicoeur, en direction ouest sur une distance de 16 mètres, ajouter : « Stationnement interdit ».

CE-2010-1050 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de la ville, des services ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de la sécurité civile de la ville* - A1DA2010-016 (Ra-1535)

Attendu que le conseil de la ville entend procéder à l'adoption du *Plan de sécurité civile de la ville*, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3);

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou peut fournir, au conseil de la ville, ses services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou, des services et des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville*.

CE-2010-1051 Subvention au *Centre Mgr Marcoux inc.* - Coût de location de l'immeuble sis au 1885, chemin de la Canardière - A1DA2010-025 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de compenser le *Centre Mgr Marcoux inc.*, d'un montant annuel de 38 000 \$, pour la hausse du coût de location du bâtiment, propriété de la Fabrique de la paroisse Bienheureux-François-de-Laval, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010, conditionnellement à ce que l'entente de location entre les parties soit amendée de façon substantiellement conforme aux termes indiqués au document joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1052 Attribution d'un toponyme - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2010-054 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre C sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Jules-Laperrière, rue*

CE-2010-1053 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Prologis inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2010-035 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Prologis inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie de 3 062,2 mètres carrés et désigné comme étant le lot 4 457 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 35 \$ le mètre carré, pour un montant de 107 177 \$, dont 101 404,75 \$ seront imputés au prix d'achat et 5 772,25 \$ seront versés au fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel. Un acompte de 10 717,70 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2010-1054 Entente de services entre les conseils d'Arrondissement de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles et le conseil de la ville - Délivrance des permis et des certificats et application de la réglementation d'urbanisme - DG2010-058 (Ra-1535)

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, C-27) qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Attendu qu'il convient dorénavant de référer aux nouveaux arrondissements créés par cette loi;

Considérant qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.5) (ci-après appelée *Charte de la ville*), le conseil de la ville a compétence relativement à la délivrance des permis et des certificats et à l'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville;

Considérant qu'en vertu de l'article 74 de la *Charte de la ville*, la Ville doit doter l'arrondissement d'un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la ville*, le conseil d'arrondissement peut fournir à la Ville des services reliés aux compétences de cette dernière;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter la fourniture, par les conseils d'Arrondissement de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles, des services relatifs à la délivrance des permis et des certificats et à l'application de la réglementation d'urbanisme, le tout conformément aux résolutions CA1-2010-0092, CA2-2010-0098, CA3-2010-0142, CA4-2010-040, CA5-2010-0063 et CA6-2010-0084.

CE-2010-1055 Prise d'acte du dépôt du rapport *Indicateurs de gestion 2008* de la Ville - FN2009-063 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte du rapport *Indicateurs de gestion 2008* de la Ville.

CE-2010-1056 Autorisation de présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-062 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la direction du Service de la gestion des immeubles à présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;
 - 2° d'autoriser le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec-Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis, dans le cadre de ce dossier;
 - 3° de payer la part de la Ville de Québec des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.
-

CE-2010-1057 Autorisation de présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de Charlesbourg, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-063 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la direction du Service de la gestion des immeubles à présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de Charlesbourg, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec-Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis, dans le cadre de ce dossier;
- 3° de payer la part de la Ville de Québec des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

CE-2010-1058 Affectation, au domaine privé de la Ville et vente d'une partie du lot 2 341 161 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-065 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'affecter, au domaine privé de la Ville, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 341 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 748,6 mètres carrés, tel que montré et représenté par les lettres A-B-C-D au plan projet de lotissement préparé par monsieur Michel Rhéaume, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3417 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, vende, à *Robko inc.*, pour un montant de 24 000 \$ excluant les taxes, cette partie de lot, le tout selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire, notamment la constitution en faveur de la Ville, d'une servitude pour le remplacement et le maintien d'une conduite d'aqueduc sur une partie des lots 2 341 161, 2 149 336, 2 149 341 et 2 149 342 du susdit cadastre.

Le solde à payer est de 21 600 \$, compte tenu d'un acompte de 2 400 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ plus taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2010-1059 Affectation, au domaine privé de la Ville et vente de deux parties du lot 1 750 224 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-066 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'affecter, au domaine privé de la Ville, un immeuble connu et désigné comme étant deux parties du lot 1 750 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 300,6 mètres carrés, tel que montré à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à leur affectation au domaine privé de la Ville, vende, à *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, pour un montant de 4 730 \$ excluant les taxes, ces parties de lot, le tout selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire, notamment l'obligation de céder gratuitement au propriétaire de l'immeuble contigu une partie du lot 1 750 224 du susdit cadastre, d'une superficie d'environ 105,3 mètres carrés.

Le solde à payer est de 4 230 \$, compte tenu d'un acompte de 500 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ plus taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2010-1060 Dépôt du cahier de candidature de la Ville de Québec *Municipalité amie des enfants* auprès du *Carrefour action municipale et famille (CAMF)* - LS2010-034 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le dépôt du cahier de candidature de la Ville de Québec auprès du *Carrefour action municipale et famille*, représentant désigné pour l'analyse des dossiers par *UNICEF Canada*, en vue de l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants*.

CE-2010-1061 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.V.Q. 1684* - TP2010-021 (Ra-1535)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.V.Q. 1684*.

CE-2010-1062 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels - Prolongement du boulevard de La Morille (PRR2005-048) (VQ-35210) - Arrondissement des Rivières - AP2010-088 (CT-2178195)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 123 404,44 \$ incluant les taxes, au contrat de services professionnels adjudgé à *Roche ltée, Groupe-conseil*, en vue du prolongement du boulevard de La Morille (PRR2005-048), dans l'Arrondissement des Rivières (VQ-35210) ainsi qu'une période de surveillance prolongée, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1063 Adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour la saison 2010 - Période de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2010 (VQ-42398) - Arrondissement des Rivières - AP2010-206 (CT-2191553)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Groupe Macadam inc.*, le contrat en vue d'effectuer des travaux de réparation de pavage dans l'Arrondissement des Rivières, de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2010,

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42398 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 23 mars 2010, pour la partie financée par les règlements d'emprunt.

CE-2010-1064 Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition et l'installation d'une caisse fourgon en aluminium, d'une longueur de 4,88 mètres et ses équipements (VQ-42332) - AP2010-301 (CT-2193081)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Boîtes de Camions Dynamic*, le contrat en vue de l'acquisition et de l'installation d'une caisse fourgon en aluminium, d'une longueur de 4,88 mètres et ses équipements de marque *Dynamic*, modèle ALU1684102 de l'année 2010, pour un montant de 100 563 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42332 et à sa soumission, en date du 30 avril 2010.

CE-2010-1065 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels - Assainissement de la rivière Saint-Charles - Réservoir Pierre-Bertrand (VQ-34248) - AP2010-303 (CT-2190608)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 52 183,13 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Dessau Soprin inc.*, en vertu de la résolution CE-2004-3029, en date du 22 décembre 2004, dans le cadre du projet relatif à l'assainissement de la rivière St-Charles, réservoir Pierre-Bertrand (VQ-34248), conformément à l'avis de modification numéro 5 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1066 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Conception d'un guide du promoteur sur les modalités de développement des projets situés dans un bassin versant de prises d'eau (n° 42697) - AP2010-305 (CT-2191848)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, au consortium *Roche Itée* et *Aquap Praxis inc.*, le contrat de services professionnels en vue de la conception d'un guide du promoteur sur les modalités de développement des projets, situés dans un bassin versant de prises d'eau, pour un montant de 57 538 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions sur invitation 42697 et à sa soumission, en date du 28 avril 2010.

CE-2010-1067 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels - Conduite d'adduction gravitaire (PRO2006235) (VQ-39589) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2010-311 (CT-2190175)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 91 586,78 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé au consortium *BPR / Tecsubt*, en vertu de la résolution CE-2008-0143, en date du 30 janvier 2008, dans le cadre du contrat en vue d'une conduite d'adduction gravitaire, dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (PRO2006235), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1068 Adjudication d'un contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Réfection de la rue Carré Duclaux (PSO2010054) (VQ-42345) - Arrondissement des Rivières - AP2010-312 (CT-2193029)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Excavation Lafontaine inc.*, le contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010, réfection de la rue Carré Duclaux (PSO2010054), dans l'Arrondissement des Rivières, pour un montant de 4 537 357,30 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42345 et à sa soumission, en date du 5 mai 2010.

CE-2010-1069 Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles, neuve, 0,7 mètre cube minimum (VQ-42660) - AP2010-313 (CT-2193122)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Denis Gauvin inc.*, le contrat en vue de l'acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles, neuve, 0,7 mètre cube minimum, de marque *Doosan*, modèle DX180LC, de l'année 2010, pour un montant de 175 592,87 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42660 et à sa soumission, en date du 10 mai 2010.

CE-2010-1070 Adjudication d'un contrat en vue de la réhabilitation des branchements d'égout - Période de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 décembre 2011 (VQ-42077) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AP2010-314 (CT-2190247)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Canalitec inc.*, le contrat en vue de la réhabilitation des branchements d'égout, de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 décembre 2011, dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou,

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42077 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 24 novembre 2009.

CE-2010-1071 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels - Conduite d'adduction phase 5 (PSP2008542) (VQ-40845) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AP2010-316 (CT-2192388)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 47 599,39 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé au consortium *Roche / Dessau*, en vertu de la résolution CE-2008-2311, en date du 16 décembre 2008, dans le cadre du contrat en vue d'une conduite d'adduction phase 5 (PSP2008542) dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-40845), conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1072 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Élaboration d'un plan de mise en valeur et revitalisation du boulevard Wilfrid-Hamel dans le secteur Vanier (n° 42699) - AP2010-317 (CT-2193174)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Daniel Arbour & Associés (DAA) inc.*, le contrat de services professionnels en vue de l'élaboration d'un plan de mise en valeur et de revitalisation du boulevard Wilfrid-Hamel dans le secteur Vanier, pour un montant de 53 277 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions sur invitation 42699 et à sa soumission, en date du 28 avril 2010.

CE-2010-1073 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Révision du plan d'aménagement du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec - Secteur Saint-Joachim (n° 42704) - AP2010-321 (CT-2193226)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Conestoga-Rovers & Associés (Québec) inc.*, le contrat de services professionnels en vue de la révision du plan d'aménagement du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec, secteur Saint-Joachim, pour un montant de 72 804,38 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions sur invitation 42704 et à sa soumission, en date du 6 mai 2010.

CE-2010-1074 Adjudication d'un contrat pour le prolongement de la rue Lepire (POR2009771) (VQ-42342) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AP2010-322 (CT-2193049)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Entreprises P.E.B. ltée*, le contrat en vue du prolongement de la rue Lepire (POR2009771), dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour un montant de 3 861 341,33 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42342 et à sa soumission, en date du 6 mai 2010 et conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CE-2010-1075 Adjudication d'un contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Réfection de la rue Dickson (PSO2010017) (VQ-42412) Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2010-323 (CT-2193192)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Maxi-Paysage inc.*, le contrat en vue de la réfection des infrastructures souterraines 2010, réfection de la rue Dickson (PSO2010017), dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour un montant de 2 457 288,75 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42412 et à sa soumission, en date du 10 mai 2010.

Le maire Régis Labeaume arrive et préside la séance. Il est 15 h 10.

Il déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans les dossiers AP2010-326 et AP2010-320.

CE-2010-1076 Adjudication d'un contrat en vue des travaux correctifs à l'enveloppe de l'Édifice René-Bédard (BAT 2008-467) (VQ-42628) - Arrondissement de Charlesbourg - AP2010-324 (CT-2193326)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Menuiserie D. Pouliot inc.*, le contrat en vue des travaux correctifs à l'enveloppe de l'Édifice René-Bédard, de l'Arrondissement de Charlesbourg (BAT 2008-467), pour un montant de 321 400,02 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42628 et à sa soumission, en date du 12 mai 2010.

CE-2010-1077 *Approbation du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53021Ra, R.C.A.5V.Q. 13, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990) ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-080*

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53021Ra, R.C.A.5V.Q.13*, comme étant conforme au *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990)*, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement no 207* et ses amendements).

CE-2010-1078 *Approbation du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54015Pa, 54026Pa et 55006Pa, R.C.A.5V.Q.11, aux fins de la délivrance de certificat de conformité au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990) ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-081*

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54015Pa, 54026Pa et 55006Pa, R.C.A.5V.Q.11*, comme étant conforme au *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990)*, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement numéro 207* et ses amendements).

CE-2010-1079 *Approbation du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'agrandissement de la zone 52046Hb, R.C.A.5V.Q. 8, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990) ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-082*

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'agrandissement de la zone 52046Hb, R.C.A.5V.Q. 8*, comme étant conforme au *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990)*, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement 207* et ses amendements).

CE-2010-1080 *Approbation du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 32513Cd, 33211Cd, 33217Cd, 33219Cd, 33220Cd, 33223Cd, 33224Cd et 33225Cd, R.C.A.3V.Q. 10, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990) ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-084*

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, relativement aux zones 32513Cd, 33211Cd, 33217Cd, 33219Cd, 33220Cd, 33223Cd, 33224Cd et 33225Cd, R.C.A.3.V.Q.10.*, comme étant conforme au *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement (R.V.Q. 990)*, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (*Règlement no 207 et ses amendements*).

CE-2010-1081 *Autorisation pour la tenue de l'événement Pique-nique des Sourds, à l'Arboretum du Domaine de Maizerets, le samedi 12 juin 2010 - Arrondissement de La Cité-Limoilou - A1LS2010-071*

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise l'*Association des Sourds de Québec*, à tenir l'événement *Pique-nique des Sourds*, à l'*Arboretum du Domaine de Maizerets*, qui aura lieu le samedi 12 juin 2010, de 13 heures à 23 heures;
- 2° adopte, conformément aux dispositions du *Règlement VQC-5 concernant le commerce sur le domaine public*, le contenu de l'ordonnance numéro 385, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1082 *Subvention à l'École d'architecture de l'Université Laval, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel/volet diffusion du patrimoine - CU2010-046 (CT-CU2010-046)*

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 7 500 \$, à l'*École d'architecture de l'Université Laval*, en accord avec l'action 3.9.2 (*Aide aux projets de diffusion des connaissances*), de l'Entente sur le développement culturel (année 2009), intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

CE-2010-1083 Subvention à la *Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec*, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel / volet Diffusion du patrimoine - CU2010-053 (CT-CU2010-053)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 40 000 \$, à la *Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec*, en accord avec l'action 3.9.2 (*Aide aux projets en patrimoine*), de l'Entente de développement culturel/ volet Diffusion du patrimoine pour l'année 2009, intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

CE-2010-1084 Subvention au *Yacht-Club de Québec* en vue de la réalisation du *Défi Coupe Ville de Québec* - DT2010-048 (CT-DT2010-048)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 3 000 \$ au *Yacht-Club de Québec*, en vue de la réalisation de l'édition 2010 du *Défi Coupe Ville de Québec*, qui aura lieu le 5 juin 2010.

CE-2010-1085 Convention entre la Ville de Québec et la *Corporation de la Coupe du monde de vélo de montagne Mont Sainte-Anne* - Période du 30 août au 5 septembre 2010 - DT2010-049 (CT-DT2010-049)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la *Corporation de la Coupe du monde de vélo de montagne Mont Sainte-Anne*, relativement au versement d'une subvention de 50 000 \$, le tout puisé au budget du Fonds des grands événements, et ce, conformément à l'entente signée entre la Ville et le *Bureau de la Capitale-Nationale* (résolution CE-2009-2151), en vue de la réalisation du *Championnat du monde UCI de vélo de montagne et de trial*, au cours de la période du 30 août au 5 septembre 2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1086 Modification de la résolution CE-2010-0356 - Versement d'une subvention à l'Organisme des bassins versants de la Capitale et à chacun des conseils de bassin versant des rivières Beauport, du Cap Rouge et Montmorency et du lac Saint-Augustin - EN2010-035

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2010-0356, adoptée le 24 février 2010, par le remplacement du sous-paragraphe numéro 2° par le suivant :

« 2° autorise, conformément aux dispositions de l'article 184 de la *Charte de la Ville de Québec*, annexe C, le directeur du Service de l'environnement, monsieur Jacques Grantham et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet à signer, les conventions de subventions à intervenir entre la Ville de Québec, l'*Organisme des bassins versants de la Capitale* et les conseils de bassin des rivières Beauport, du Cap Rouge, Montmorency et du lac Saint-Augustin, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets de conventions de subventions joints en annexe au sommaire décisionnel EN2010-035. ».

CE-2010-1087 Subvention à *Les Scouts du District de Québec inc.*, en vue de l'événement *La grande battue scoute* - EN2010-037 (CT-EN2010-037)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 2 500 \$, à l'organisme *Les Scouts du District de Québec inc.*, en vue de l'événement *La grande battue scoute*, qui aura lieu le 29 mai 2010.

CE-2010-1088 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat de services professionnels en architecture - Réaménagement du 800, rue des Rocailles, aux fins d'un quartier-maître, division de la logistique du Service de la protection contre l'incendie (BAT-2007-776) - Arrondissement des Rivières - GI2010-050 (CT-2192782)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 2 934,75 \$ incluant les taxes, portant le montant total à 35 499,19 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Luc Laperrrière, architecte*, par le Service de la gestion des immeubles, en vertu de la délégation de dépenser, en date du 10 mars 2010, en vue du projet de réaménagement du 800, rue des Rocailles, aux fins d'un quartier-maître pour le Service de la protection des incendies, situé dans l'Arrondissement des Rivières (BAT-2007-776).

CE-2010-1089 Échange de terrains - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-064 (CT-GI2010-064)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise un échange de terrains en vertu duquel *9181-1505 Québec inc.* cède, à la Ville, une partie du lot 2 148 611 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 156,7 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 620 780 du susdit cadastre, tel que montré au plan ACQ2148611.DGN accompagnant la promesse d'échange jointe en annexe au sommaire décisionnel.

En contrepartie, la Ville cède, à *9181-1505 Québec inc.*, une partie du lot 2 148 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 242,8 mètres carrés, tel que montré au plan susmentionné, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 620 783 du susdit cadastre.

Cet échange étant consenti sans soulte et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'échange dont copie est jointe audit sommaire.

- 2° autorise le Service des affaires juridiques à procéder, à l'ouverture de l'avenue Industrielle, au moment opportun, sur une partie du lot 2 148 611 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec d'une superficie de 156,7 mètres carrés et sur une partie du lot 2 148 613 du susdit cadastre d'une superficie approximative de 65,4 mètres carrés, tel que montré audit plan.

Ces immeubles devant être ultérieurement connus sous les numéros de lots 4 620 780 et 4 620 782 du susdit cadastre.

CE-2010-1090 Prise d'acte du rapport des acceptations provisoires et définitives des travaux - Rapport semestriel - GI2010-069

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport des acceptations provisoires et définitives des travaux autorisés par le Service de la gestion des immeubles, dont copie du rapport est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1091 Participation de monsieur Jocelyn Paradis, chef d'équipe à la Division de l'intégration technologique au *TECH Tour HP 2010*, à Las Vegas, Nevada, aux États-Unis - Période du 21 au 24 juin 2010 - TI2010-043 (CT-TI2010-043)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Jocelyn Paradis, chef d'équipe à la Division de l'intégration technologique du Service des technologies de l'information et des télécommunications, au *TECH Tour HP 2010*, à Las Vegas, Nevada, aux États-Unis, qui aura lieu du 21 au 24 juin 2010;

- 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Jocelyn Paradis, pour somme maximale de 4 495 \$, sur présentation de pièces justificatives.

CE-2010-1092 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 mai 2010

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 mai 2010, tel qu'il a été rédigé.

CE-2010-1093 Modifications de la structure administrative du Service des technologies de l'information et des télécommunications - Phase 3 - RH2010-261 (CT-RH2010-261)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve la nouvelle structure selon l'organigramme apparaissant à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel et la création des sections administratives suivantes :

- à la Division des systèmes du développement durable et des infrastructures, la Section du soutien au Service des travaux publics et de la gestion du territoire et la Section du soutien au Service de l'aménagement du territoire et de la géomatique;
- à la Division des systèmes administratifs, la Section de la gestion des ressources financières matérielles et humaines et la Section du soutien à la production et intégration des applications;
- à la Division de l'intégration technologique, la Section des réseaux et la Section de l'exploitation;
- à la Division du soutien aux utilisateurs, la Section des projets.

- 2° approuve la modification du nom des sections suivantes :

- la Section du soutien à l'évaluation foncière devient soutien aux Services de l'évaluation et du développement économique;
- la Section des normes et des outils de développement et du soutien à la clientèle devient soutien aux Services de l'ingénierie et de l'environnement;
- la Section du soutien à la gestion des actifs devient gestion des actifs et relations avec les citoyens;
- la Section du soutien à la radiocommunication et à la téléphonie devient

radiocommunication et téléphonie;

- la Section des points de service devient la Section des opérations.

- 3° abolisse les postes suivants : numéro 20377 chef d'équipe réseaux, 20128 chef d'équipe exploitation, 20127 et 28841 chef d'équipe système d'information, 26963 directeur de section développement des applications intégrées, 17720 directeur de section soutien aux applications intégrées, 29527 technicien en système d'information;
- 4° approuve la création de 2 nouveaux postes de directeur de section dans la Division des systèmes du développement durable et des infrastructures et autorise le Service des technologies de l'information et des télécommunications à procéder à la dotation de ces postes;
- 5° approuve la création de 2 nouveaux postes de directeur de section dans la Division des systèmes administratifs et procède à la dotation de ces postes;
- 6° approuve la création de 2 nouveaux postes de directeur de section dans la Division de l'intégration technologique et autorise le Service des technologies de l'information et des télécommunications à procéder à la dotation de ces postes;
- 7° approuve la création d'un nouveau poste de directeur de section dans la Division du soutien aux utilisateurs et autorise le Service des technologies de l'information et des télécommunications à procéder à la dotation de ces postes.
- 8° nomme monsieur Jocelyn Paradis (ID. 003205) directeur de la Section de l'exploitation et monsieur Simon Blouin (ID. 058181) directeur de la Section des réseaux à la Division de l'intégration technologique;
- 9° nomme monsieur Martin Tremblay (ID. 037303) directeur de la Section du soutien au Service des travaux publics et de la gestion du territoire et monsieur Denis Dufour (ID. 014632) directeur de la Section du soutien au Service de l'aménagement du territoire et de la géomatique à la Division des systèmes du développement durable et des infrastructures;
- 10° nomme monsieur Miguel Caron (ID. 069723) directeur de la Section du soutien à la production et intégration des applications;
- 11° approuve les changements selon le tableau d'effectifs, dont copie est jointe à l'annexe 3 au sommaire décisionnel .

CE-2010-1094 Affectation de monsieur Richard Boily (ID. 011190) au poste de directeur associé à la direction de l'Arrondissement de Beauport - RH2010-373 (CT-RH2010-373)

Il est résolu que le comité exécutif affecte monsieur Richard Boily (ID. 011190), employé permanent, à l'emploi de directeur associé à la direction de l'Arrondissement de Beauport, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2010-1095 Remplacement de monsieur Richard Bourget (ID. 012265) au poste de directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de Beauport - RH2010-375 (CT-RH2010-375)

Il est résolu que le comité exécutif remplace monsieur Richard Bourget (ID. 012265), employé permanent, à l'emploi de directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de Beauport (poste no 17548), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2010-1096 Lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) - RH2010-424

Il est résolu que le comité exécutif entérine la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, en date du 29 avril 2010, dont copie est jointe en l'annexe A au sommaire décisionnel.

CE-2010-1097 Approbation du convention de prêt de services de monsieur Alain Poulin (ID. 051271), sergent-détective, auprès de l'École nationale de police du Québec - Période du 10 mai 2010 au 10 mai 2013 - RH2010-425

Il est résolu que le comité exécutif approuve la convention de prêt de services de monsieur Alain Poulin (ID. 051271), sergent-détective, auprès de l'*École nationale de police du Québec*, afin de lui permettre d'agir à titre d'instructeur *patrouille et gendarmerie*, au cours de la période du 10 mai 2010 au 10 mai 2013, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt de services joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1098 Fin de la période d'essai de madame Annie Roberge (ID. 035572) à l'emploi de directrice de la Section de la comptabilité financière, création d'un poste de conseiller en gestion financière à la Section de la comptabilité financière de la Division de la comptabilité du Service des finances et remplacement de madame Annie Roberge - RH2010-428 (CT-RH2010-428)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° mette fin à la période d'essai de madame Annie Roberge (ID. 035572) à l'emploi de directrice de la Section de la comptabilité financière (poste no 17727);
- 2° crée un poste de conseiller en gestion financière, classe 2, de l'échelle de

traitements des emplois régis par la convention collective de l'*Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Section de la comptabilité financière de la Division de la comptabilité du Service des finances;

- 3° remplace madame Annie Roberge (ID. 035572), employée permanente, à l'emploi de conseillère en gestion financière, classe 2, à ce poste, avec effet au 30 mai 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2010-1099 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Programme de formation /coaching /conférence /réflexion stratégique et d'optimisation de processus en matière de situations d'exception, de gestion opérationnelle et de planification dans le domaine de la gestion policière (n° 42658) - AP2010-205 (CT-2193030)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Communications Pagé & Compagnie inc.*, le contrat de services professionnels en vue de retenir les services d'une ressource de niveau senior pour élaborer, supporter et diriger des projets en matière de formation /coaching /conférence / réflexion stratégique et/ou d'optimisation de processus reliés à des situations d'exception, de gestion opérationnelle et de planification dans le domaine de la gestion policière. L'expertise recherchée sera mise au profit des ressources identifiées au Service de police, selon le besoin, pour un montant total de 60 952,50 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions sur invitation 42658 et à sa soumission, en date du 26 avril 2010.

CE-2010-1100 Versement d'une aide financière à l'organisme *Les éditions Intervention/le Lieu* dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011 - CU2010-037 (CT-CU2010-037)

Il est résolu que le comité exécutif verse une aide financière de 65 000 \$, à l'organisme *Les éditions Intervention/le Lieu*, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011.

CE-2010-1101 Remplacement du directeur général pour la période du 27 au 31 mai 2010 inclusivement - DG2010-060

Il est résolu que le comité exécutif autorise monsieur Guy Renaud, directeur général adjoint des services du développement durable, à agir à titre de directeur général par intérim, au cours de la période du 27 au 31 mai 2010 inclusivement.

CE-2010-1102 Participation de monsieur François Picard au colloque *À pied, à vélo, des villes actives!* qui aura lieu à Montréal les 3 et 4 juin 2010 - DG2010-061 (CT-DG2010-061)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur François Picard au colloque *À pied, à vélo, des villes actives*, qui aura lieu les 3 et 4 juin 2010, à Montréal, ;
 - 2° le remboursement des dépenses engagées pour la participation à cet événement, d'une somme maximale de 1 000 \$, sur présentation des pièces justificatives.
-

CE-2010-1103 Octroi d'un mandat à *L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL)*, en vue du soutien technique au processus décisionnel relatif à la transformation de fossés et des concepts d'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le bassin versant de la prise d'eau de *Château-d'Eau* - EN2010-038 (CT-2192032)

Il est résolu que le comité exécutif autorise l'octroi d'un mandat à *L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL)*, au montant de 92 641,42 \$ incluant les taxes, en vue du soutien technique au processus décisionnel relatif à la transformation de fossés et des concepts d'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le bassin versant de la prise d'eau de *Château-d'Eau*, et ce, en accord avec la proposition présentée à la Ville par l'*APEL*, en date du 18 mai 2010 et dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1104 Abrogation de la résolution CE-2010-0916 - Réfection des infrastructures souterraines du boulevard Saint-Claude - Travaux nocturnes (PSO2010047) (VQ-42417) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - IN2010-029

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2010-0916, adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 5 mai 2010, relative aux travaux nocturnes à l'intersection du boulevard Saint-Claude et de la rue Bernard, et adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, le contenu de la nouvelle ordonnance numéro 358, concernant le bruit dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures souterraines du boulevard Saint-Claude qui doivent être effectués durant la nuit, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1105 Modification de l'ordonnance numéro 348 - Réfection de la chaussée dans le cadre du programme d'entretien planifié des chaussées - Travaux nocturnes - Divers arrondissements - IN2010-030

Il est résolu que le comité exécutif modifie l'ordonnance numéro 348, adoptée par la résolution CE-2010-0820, en date du 21 avril 2010, relative aux travaux nocturnes en vue de la réfection de la chaussée, dans le cadre du programme d'entretien planifié des chaussées, par l'adoption, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit* R.V.Q. 978, du contenu de l'ordonnance numéro 357, concernant le bruit dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Charest Est, entre les boulevards Jean-Lesage et Langelier, qui doivent être effectués durant la nuit, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1106 Mission de messieurs Benoit Desjardins, technicien responsable de la circulation événementielle au Service des travaux publics, Jean-Eudes Lachance, capitaine aux événements spéciaux et mesures d'urgence au Service de police et madame Andrée Laroche, technicienne au Bureau du développement touristique et des grands événements, à Paris, en France, dans le cadre du *Tour de France* - Période du 20 au 26 juillet 2010 - RI2010-030 (CT-RI2010-030)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° le déplacement de messieurs Benoit Desjardins, technicien responsable de la circulation événementielle au Service des travaux publics, Jean-Eudes Lachance, capitaine aux événements spéciaux et mesures d'urgence au Service de police et madame Andrée Laroche, technicienne au Bureau du développement touristique et des grands événements, à Paris, en France, dans le cadre du *Tour de France* au cours de la période du 20 au 26 juillet 2010;
 - 2° une dépense de 3 185 \$ à chacun, pour leurs frais de mission, sur présentation de pièces justificatives. Ces coûts incluent le transport aérien, l'hébergement, le transport terrestre sur place et les repas;
 - 3° autorise un virement de fonds de 9 555 \$, du poste contingent de proximité vers le budget de fonctionnement du Bureau du développement touristique et des grands événements, en vue de permettre une mission dans le cadre du *Tour de France*.
-

CE-2010-1107 Nomination de monsieur Maxime Laberge (ID. 045918) à l'emploi de contremaître aqueduc, égout et voirie - structure allégée, à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Beauport - RH2010-444 (CT-RH2010-444)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Maxime Laberge (ID. 045918), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de contremaître aqueduc, égout et voirie - structure allégée, classe 6 (poste no 24586) à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Beauport, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 16 h 20

Régis Labeaume
Président

Line Trudel
Assistante-greffière

Richard Côté
Vice-président

LT/mc/hmd/mcr/lh